

SAINT-THURIEN, le 16 mars 2026

## CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le

*Vendredi 20 mars 2026 à 18 h.30*

Ordre du jour :

- 1°) Installation du Conseil Municipal,
- 2°) Election du Maire,
- 3°) Détermination du nombre des adjoints,
- 4°) Election des adjoints,
- 5°) Lecture de la charte de l'élu local.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,  
Christine KERDRAON.

---

### Séance du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le seize mars, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain BIDEAU, doyen de l'assemblée, puis de Anne Marie SEVENNEC, Maire.

Etaient présents : Anne Marie SEVENNEC, Alain BIDEAU, Valérie LE FLECHER, Frédéric WUST, Frédéric BIORET, Pascal TANGUY, Magalie BOUDIAF, Alice ZITO, Jérôme LE CUNFF, Julie COUTARD, Julien BARGUILLE, Fanchon THUAUDET, Michel CHARPENTIER, Bruno JAFFRE, Elodie PEINTUREAU.

Secrétaire de séance : Fanchon THUAUDET.

## Délibération du Conseil Municipal

\*\*\*\*\*

20260203

### Objet : Election des adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-4 et L.2122-7-2,

Vu la délibération du Conseil Municipal fixant le nombre d'adjoints à trois,

Madame le Maire précise que l'élection des adjoints au maire s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité et de stricte alternance des listes. « Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus » (article L.2122-7-2 du CGCT). Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, la liste de candidats est la suivante :

- Liste Alain BIDEAU :
  - 1<sup>er</sup> adjoint : Alain BIDEAU (voirie et personnel)
  - 2<sup>ème</sup> adjoint : Valérie LE FLECHER (affaires sociales et scolaires)
  - 3<sup>ème</sup> adjoint : Frédéric WUST (jeunesse, culture et vie associative)

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote dans l'urne disposée à cet effet.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- |                            |    |
|----------------------------|----|
| - Nombre de bulletins      | 15 |
| - Bulletins blancs ou nuls | 3  |
| - Suffrages exprimés       | 12 |
| - Majorité absolue         | 7  |

A obtenu :

- La liste Alain BIDEAU 12 (douze) voix

**Les élus de la liste Alain BIDEAU, ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :**

- Monsieur Alain BIDEAU, 1<sup>er</sup> adjoint au maire,
- Madame Valérie LE FLECHER, 2<sup>ème</sup> adjointe au maire,
- Monsieur Frédéric WUST, 3<sup>ème</sup> adjoint au maire.

Fait à SAINT-THURIEN, le 21 mars 2026  
Le Maire,

Anne Marie SEVENNEC.

